

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-U51-14
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2009-U51 – MODIFICATIONS GÉNÉRALES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 20 février 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-U51-14 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 – modifications générales.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- modifier le tableau de tarification;
- modifier les articles 3.2.4, 3.5.8, 3.6.1 et 3.6.2 pour ajouter les dispositions nécessaires pour une demande pour la préparation de terrain avant le début des travaux.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 20 février 2024 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 février 2024.

Anny Després, greffière adjointe